

MODERNISATION ET OPTIMISATION DU PARC DE DECHETERIES

Réunion du 22.04.2010
Compte-rendu

Accueil : Le réseau d'échanges techniques sur le développement durable des territoires en Picardie (Sophie Rouat – ADEME Picardie)

La réunion de ce jour s'inscrit dans une série de rencontres que l'ADEME Picardie organise, dans le cadre d'un réseau d'échanges techniques sur le développement durable des territoires.

L'objectif de ce réseau est de créer un lieu d'échange d'expériences, d'identification et de partage d'outils et de démarches nouvelles. Il doit être l'occasion d'associer des professionnels d'horizons divers, collectivités, bureaux d'étude, entreprises ou associations.

Pour compléter les rencontres organisées mensuellement, un outil d'échange à distance, accessible par Internet, doit permettre à tous d'accéder aux sources d'informations de référence, d'ajouter un commentaire ou une question, ou encore d'émettre des propositions.

La réunion de ce jour, qui portait sur le thème de l'optimisation et de l'adaptation du parc de déchèteries, s'est déroulée en deux temps :

- la présentation du cadre général : définitions, cadre réglementaire, état des lieux en Picardie, considérations techniques et économiques, nouveau dispositif d'aides financières de l'ADEME,
- la présentation de plusieurs expériences conduites en Picardie :
 - L'étude d'optimisation du fonctionnement des déchèteries de la Somme,
 - La gestion d'un réseau de déchèterie par le Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise,
 - La recherche de l'optimisation des flux tout-venant en déchèterie : une étude sur les potentialités de valorisation des matériaux conduite sur la C.C. du Pays de Bray,
 - L'expérience de la C.C. des Portes de la Thiérache sur la valorisation des déchets verts,
 - L'expérience de la C.C. du Plateau Picard sur la valorisation en réemploi d'objets collectés en déchèterie.

1. L'état des lieux des déchèteries (Sophie ROUAT - ADEME)

Sophie ROUAT a présenté le cadre général, le contexte régional et les aspects réglementaires. Dans sa présentation ont notamment été évoqués :

- la définition d'une déchèterie,
- l'évolution du parc de déchèteries sur les derniers exercices,
- la cartographie de la répartition des déchèteries en Région Picardie,
- les chiffres-clés sur les déchèteries picardes : 200 kg par an et par habitant collectés en déchèterie sur les 643 kg/an/hab pour l'ensemble des déchets ménagers collectés dans la région.
- les efforts de modernisation en cours et à poursuivre,

- les perspectives à court et moyen terme, ouvertes par les nouveaux objectifs de réduction des déchets ultimes (Loi Grenelle, Directive européenne de novembre 2008)
- le nouveau dispositif d'aide de l'ADEME, pour la période 2010-2012, qui permet la rénovation ou le réaménagement de déchèteries existantes et qui porte sur :
 - le soutien aux études départementales ou aux études locales,
 - le soutien aux investissements, pour de déchèteries en réseau,
 - le soutien aux actions de sensibilisation, de communication et de formation,
 - le soutien à la création de plateformes de regroupement pour les encombrants,
 - le soutien aux démarches de labellisation des déchèteries.

Sur les études de faisabilité et l'élaboration de schémas territoriaux, le taux d'intervention de l'ADEME est de 70% au maximum.

Le soutien aux investissements porte sur un montant de travaux de 500 000 € maximum, avec un taux d'intervention de 30%.

Le soutien aux équipements de prévention (notamment les recycleries) peut atteindre 50% au maximum.

La Direction Régionale de l'ADEME a proposé une approche adaptée à la situation Picarde, qui passe par l'établissement de cadres de référence à l'échelle départementale ou à l'échelle des syndicats de traitement (SYMOVE, SMVO, Valor'Aisne...). Ces cadres de référence permettront d'établir une programmation d'action et de travaux.

La grille de référence (qui reste à adapter au contexte régional) comprendra trois niveaux à priori :

- le niveau 1 : défini les vecteurs minimaux de modernisation, ils seront un préalable indispensable à toute intervention financière de l'ADEME,
- le niveau 2, critères renforcés
- le niveau 3 correspond au niveau 2 + une démarche de qualité et d'amélioration continue.

Le diaporama ayant servi de support à la présentation de Sophie Rouat est disponible en ligne.

Cette présentation a suscité quelques questions et réactions :

Mme Fabienne WAST (SIRTOM Laonnois) : quelles implications ce nouveau règlement d'intervention a-t-il sur notre syndicat (qui a des projets pour ses déchèteries) qui gère 11 déchèteries dans le département de l'Aisne ?

S. ROUAT (ADEME) : Toute collectivité qui gère plus de 5 déchèteries peut bénéficier des mesures d'aide de l'ADEME dès lors qu'a été réalisé un diagnostic des déchèteries au regard des critères de la grille de référence.

Sylvie DE GUILLEBON (CMA de l'Oise) : Il est important que dans les modalités de fonctionnement des déchèteries, l'accès des artisans soit systématiquement maintenu (ce qui n'est pas toujours le cas). Les artisans qui n'ont que de faibles gisements n'ont pas d'autre solution que la déchèterie. Ils ne font pas intervenir de prestataires spécialisés qui ne sont pas intéressés par la collecte et le traitement de gisements diffus en petites quantités.

S. ROUAT (ADEME) : Il est important de préciser que la classification par niveau proposée par

L'ADEME n'est pas une labellisation ou une certification, il s'agit simplement d'une grille de référence.

Mme Fabienne WAST (SIRTOM Laonnois) : Ce nouveau dispositif d'aide tombe à point nommé pour le SIRTOM. Toutes les catégories d'équipement seront-elles éligibles, notamment les dispositifs de vidéo surveillance ?

S. ROUAT (ADEME) : Les seuls éléments qui ne pourront pas être pris en charge sont les équipements correspondant à des exigences réglementaires ou ceux qui serviront à la mise en place de filières dans le cadre de la responsabilité élargie des producteurs.

G. FUMAROLI (Communauté de Communes du Plateau Picard) : il est quand même dommage que le dispositif de l'ADEME ait été calibré pour les collectivités qui gèrent 5 déchèteries. La C.C.P.P. gère 4 déchèteries et projette de réaliser des investissements qui entrent tout à fait dans l'esprit de la modernisation et de l'optimisation des déchèteries, notamment dans la recherche d'une amélioration des conditions de sécurité et de travail sur les déchèteries (monte-charge pour les caisses palettes...). Il aurait sans doute été plus intéressant de traiter les dossiers au cas par cas. De plus, quel type de déchèterie prend-on en compte ? : deux de nos déchèteries sont des équipements très simples, sans quais, sont-elles incluses dans la comptabilisation des 5 déchèteries ?

S. ROUAT (ADEME) : Nous étions conscients que ce dispositif conçu à l'échelle nationale ne serait pas toujours adapté sur le territoire régional. C'est pourquoi nous avons choisi d'encourager la conduite de réflexion sur des schémas de cohérence à une échelle intercommunautaire, syndicale ou départementale. A cette échelle, des investissements pourront être programmés sur les déchèteries à moyen et long terme, en privilégiant une approche cohérente. Dans la mesure où elle sera inscrite dans un de ces schémas de cohérence, chaque collectivité pourra déposer son propre dossier.

G. CAILLEUX (C.C. du Pays de Bray) : sur certains territoires, un cadre de référence unique pour toutes les déchèteries sera difficile à établir. La C.C. du Pays de Bray a fait le choix d'aménager de petites déchèteries de proximité, sans quais.

S. ROUAT (ADEME) : il semble effectivement difficile de soutenir des investissements sur des équipements très rudimentaires (déchèteries sans quais), mais rien n'est totalement fermé, si un argumentaire sérieux est établi, pour justifier cette situation, et si une programmation d'investissement peut être faite conformément au cadre de référence.

2. Une étude sur l'organisation des déchèteries de la Somme (Johanna DESCOINGS - CG-80)

Johanna DESCOINGS a présenté les résultats d'une étude réalisée sur 31 déchèteries du département de la Somme (étude réalisée par le cabinet RETIF).

Le diaporama ayant servi de support à la présentation est disponible en ligne sur le site du réseau d'échanges techniques.

Les points suivants ont notamment été présentés :

- rappel historique sur la charte départementale de la Somme,
- les motivations pour la réalisation de cette étude d'optimisation : 51% des déchets sont stockés en CET,

- le contenu de l'étude : 31 déchèteries évaluées :
 - aménagement,
 - gardiennage,
 - type de déchets accueillis,
 - formation du personnel,
 - Adhésion à la charte : difficultés rencontrées (notamment pour la facturation des services aux professionnels),
 - perspectives d'évolution des déchèteries,
 - préconisations.

Cette présentation a suscité quelques questions et réactions :

Annabelle BOROWIEL, SYMOVE : la présentation évoque 9000 tonnes de déchets de type gravats évacués en centre d'enfouissement de classe 2 ?

J. DESCOINGS (CG-80) : effectivement, le département ne disposant que d'un seul CET de classe 3, une partie importante des gravats est stockée en classe 2, sans utiliser des alvéoles spécifiques, mais plutôt en recouvrement de casiers, sans valorisation de cette utilisation.

Annabelle BOROWIEL, SYMOVE : la présentation évoque également le fait que certaines collectivités de la Somme mettent des gravats à disposition des habitants, qu'en est-il concrètement ?

Christophe PELTIEZ (C.C. du Val de Noye) : les gravats déposés en déchèterie sont récupérés en totalité par les usagers, ils sont stockés dans des contenants spécifiques. Il s'agit pour l'essentiel de briques, de tuiles, de parpaings mais pas de faïence.

Guillaume CAILLEUX (C.C. Pays de Bray) : la distribution de ce type de déchets ne pose-t-elle pas de problèmes réglementaires ?

Arnaud BARON (C.C. de Crèvecœur le Grand) : notre communauté de communes étant intéressées par cette démarche, nous sommes allés rencontrer les 2 collectivités de la Somme qui l'ont mise en oeuvre. Sur la CCALM, un prestataire privé collecte l'essentiel des gravats. Des questions se posent sur les risques que les usagers font porter sur la collectivité en utilisant ce type de déchets : comment garantir en effet que ces déchets ne contiennent pas des substances dangereuses (cyanure, plomb, amiante...). Il faut pour effectuer ce type de distribution que la collectivité assure une surveillance de l'innocuité de ces gravats, qu'ils puissent subir un traitement sur place.

Geoffrey FUMAROLI (C.C. du Plateau Picard) : effectivement, lorsque ces déchets sont évacués vers un CET de classe 3, le prestataire établit un BSD. Les tonnages déclarés BSD produits sont contrôlés par la préfecture. Tant que ces gravats ont le statut de déchets, la distribution reste problématique au vu de la réglementation en vigueur.

Nicolas AVELINE (SMVO) : Sur notre territoire, une association souhaitant récupérer ce type de déchets, nous avons fait faire une analyse juridique. A priori, la récupération ne pose pas de difficultés pour la collectivité dans la mesure où elle est effectuée sous son contrôle, dans le cadre d'une convention avec une structure de type recyclerie. Dans l'absolu, pour mettre à disposition des gravats sans risque, il faudrait procéder à des analyses.

S. ROUAT (ADEME) : des travaux sont en cours à l'échelle européenne pour faire sortir certains

déchets du statut de déchet, ce qui faciliterait leur valorisation. Il s'agit notamment du verre, du papier-carton, du cuivre, de l'aluminium, du plastique, du plomb, de l'étain, du compost. Bien qu'elle ne soit pas encore tranchée, la question de la valorisation de la matière organique est clairement posée.

J. DESCOINGS (CG-80) : la récurrence des erreurs de tri s'explique par une méconnaissance des usagers et une formation insuffisante des gardiens. Sur les 30 bennes ayant fait l'objet d'une caractérisation, une benne provenait de chacune des déchèteries concernées par l'observation.

3. Le réseau de déchèteries du SMVO (Nicolas AVELINE, Directeur Adjoint du SMVO)

Nicolas AVELINE a effectué une présentation du syndicat mixte de la vallée de l'Oise, du réseau de 21 déchèteries et de ses modalités de fonctionnement.

Les points suivants ont notamment été abordés au cours de la présentation :

- la programme VERDI,
- le réseau des déchèteries: homogénéité de l'accueil,
- l'homogénéité des services sur tout le territoire : horaires...
- le fonctionnement de l'accès des non particuliers,
- les nouveaux services : amiante lié, seringues usagées...
- la cartographie du réseau
- les atouts du fonctionnement en réseau : gestion de personnel, possibilités d'allotissement des marchés ou de constituer un lot unique...
- les pistes d'optimisation et d'amélioration (réflexion sur la création d'un centre de regroupement et de tri des encombrants, étude de caractérisation des bennes bois et tout-venant pour rechercher de nouvelles pistes de valorisation...),

Cette organisation est relatée dans une fiche technique intégrée dans le dossier du participant et disponible sur le site Internet du réseau d'échanges techniques. Le diaporama ayant servi de support à la présentation est également disponible en ligne.

Cette présentation a suscité quelques questions et réactions :

Mme Fabienne WAST (SIRTOM Laonnois) : la collecte des pneus est problématique en région Picardie, mais toutes les régions de France ne connaissant pas les mêmes difficultés.

N. AVELINE (SMVO) : Les quotas fixés par les éco-organismes (ALLIAPUR, FRP...) sont aujourd'hui dépassés. Une solution doit être trouvée rapidement car les collectivités qui gèrent des déchèteries risquent d'être vite débordées. Le SMVO a reçu des demandes de garagistes pour effectuer des dépôts en déchèterie, car leurs établissements n'étaient plus collectés.

Mme Fabienne WAST (SIRTOM Laonnois) : la présentation a évoqué des visites mystères, comment ont-elles été organisées ?

N. AVELINE (SMVO) : Le SMVO a fait appel à un cabinet spécialisé, qui a mis en œuvre une procédure adaptée au cas d'espèce.

4. Une étude sur les potentialités de valorisation des matériaux collectés dans les bennes des déchèteries sur la C.C. du Pays de Bray (Jean-Pierre DUMOULIN, Cabinet Cap3c)

Jean-Pierre DUMOULIN a présenté une expérimentation réalisée pendant 12 mois d'avril 2009 à avril 2010 sur la C.C. du Pays de Bray, avec la Recyclerie du Pays de Bray.

Les points suivants ont notamment été abordés dans la présentation :

- objectifs, déroulement, territoire d'étude, échantillon...
- les étapes de la caractérisation et les résultats obtenus,
- l'expérimentation du démantèlement d'objets,
- les pistes de valorisation des matériaux,
- conclusion générale et conclusion pour la CCPB.

Le diaporama ayant servi de support à la présentation est disponible en ligne.

Cette présentation a suscité quelques questions et réactions :

S. ROUAT (ADEME) : la présentation de cette étude-expérimentation et des conclusions qui en ont été tirées à ce jour présente l'intérêt de nous faire réfléchir sur l'évolution des déchèteries et sur d'autres modes de fonctionnement (nouveaux quais, nouvelles bennes...).

Quelles sont les exigences des industriels qui reprennent du plâtre, notamment faut-il éviter que les matériaux aient été exposés à l'eau ?

J.P. DUMOULIN (CAP3C) : il est effectivement préconisé que les matériaux ne soient pas humides, ce qui facilite les réglages dans le processus de production. Malgré tout, cette condition n'est pas rédhibitoire et du plâtre humide reste recyclable.

La mise en place de collectes très spécifiques sur les déchèteries (le PSE, les plaques de plâtre...) est consommateur de surfaces.

5. La mise en place d'un service de broyage de déchets verts sur les déchèteries de la Communauté de Communes des Portes de la Thiérache (Pamela ANTONI, C.C. des Portes de la Thiérache)

M. Guy Le Provost Vice-Président en charge de l'environnement et Pamela ANTONI, chargée de mission, ont présenté les actions de la C.C. en matière de gestion des déchets verts et plus précisément le service de broyage mis en place en 2009.

Les points suivants ont notamment été abordés dans cette présentation :

- l'intégration du projet dans une réflexion territoriale globale (mise à disposition du broyat pour encourager la pratique du compostage individuel...),
- les enjeux du projet pour le territoire (environnementaux, économiques, réduction des déchets)
- l'organisation du service de broyage de branches
- le matériel utilisé,
- les résultats obtenus et les contraintes rencontrées.

Cette expérience est relatée, ainsi que celles de deux autres collectivités picardes, dans une fiche

technique intégrée dans le dossier du participant et disponible sur le site Internet du réseau d'échanges techniques.

6. La collecte des objets réemployables sur les déchèteries de la Communauté de Communes du Plateau Picard, dans le cadre du dispositif recyclerie (Geoffrey FUMAROLI – C.C. du Plateau Picard)

Geoffrey FUMAROLI a présenté la Communauté de Communes du Plateau Picard, le dispositif de ré-emploi sur le territoire et le fonctionnement de la recyclerie, aujourd'hui portée en régie.

Les points suivants ont notamment été abordés :

- L'organisation de la gestion des déchets sur le territoire,
- L'historique du projet de recyclerie,
- Les motivations de la Communauté de Communes du Plateau Picard pour poursuivre l'exercice de l'activité de recyclerie en régie,
- Les modalités d'organisation : régie autonome, moyens mobilisées, répartition des effectifs,
- Les relations entre les animateurs des déchèteries et les agents de la recyclerie, le principe d'interchangeabilité,
- Les résultats obtenus en 2009,
- Les perspectives 2010-2011.

Le diaporama ayant servi de support à la présentation est disponible en ligne et cette expérience est relatée, comme 3 autres en Picardie, dans une fiche technique distribuée à l'ensemble des participants et également téléchargeable sur le site de l'ADEME.

Les présentations de la C.C. des Portes de la Thiérache et de la C.C. du Plateau Picard n'ont pas suscité de questions et réactions particulières.

Conclusion

Sophie ROUAT a clôturé la réunion en remerciant l'ensemble des participants et en invitant ceux qui le souhaitent à participer aux prochaines rencontres du réseau d'échanges techniques, qui se tiendront à Amiens dans la salle de réunion du CREF Pharmacie, Immeuble APOTIKA, 67 Avenue d'Italie et qui porteront sur :

- la réhabilitation du patrimoine : jeudi 20 mai 2010, de 14 h à 17 h,
- le compostage domestique : jeudi 10 juin 2010, de 14 h à 17 h.